

*REGLEMENT*

*INTERIEUR*



*Association  
« Les Cigognes d'Alsace »*

## **Statuts :**

- Le nom « Les Cigognes d'Alsace ainsi que le logo sont enregistrés sous « INPI » pour 10 ans.
- Il en découle que le logo et la marque « Les Cigognes d'Alsace » sont protégés
- L'inscription est à renouveler avec l'accord du Comité

## **Membres, procédure d'adhésion, paiement de cotisation et perte de la qualité de membre :**

- Peut devenir membre, tout personne physique en possession des droits civiques
- Exception : les personnes qui participent ponctuellement à une activité et qui ne sont pas adhérents seront redevables d'une cotisation en couverture (Assurance) pour l'activité en question.
- Les participants souhaitant que les Km soient comptabilisés par la FFSP, devront s'acquitter des 3 € pour la carte de marche.
- La qualité de membre se perd suite au non-paiement de la cotisation :
  - L'association fait 2 relances et au-delà de 30 jours après la 2<sup>ème</sup> relance, si celle-ci n'est pas réglée.
- Le Comité peut décider de consulter l'ensemble des membres des Cigognes d'Alsace, soit au moment de l'AG ou lors de la vie courante associative :
  - Pour déclarer un refus d'accorder l'adhésion à un demandeur au cas où ses valeurs seraient contraires ou en désaccord avec les idéaux de l'association ou à son bon fonctionnement (attitude négative, discriminatoire, irrespectueuse, diffamatoire ou pour le non-respect)
  - Pour exclure un membre pour les mêmes motifs cités précédemment.

## **Le Comité et son fonctionnement :**

- Chaque membre du Comité fera son suivi des déplacements via un fichier tableur selon le barème de la route la plus rapide.
- Une attestation « CERFA » sera établie au 31 décembre de chaque année civile par le/la Président(e)
- Il est possible de faire les réunions du Comité en visio-conférence pour éviter de longs déplacements.

## **Voyages et sorties :**

Dans la mesure où il y a une gratuité, elle s'appliquera à l'ensemble des membres de l'association qui participent au voyage/séjour concerné.